

Débat d'Orientation Budgétaire 2010

PREAMBULE DU PRESIDENT

Comme l'an passé le rapport soumis au Débat d'Orientation Budgétaire est à considérer comme une ébauche de budget devant permettre la discussion entre les élus du comité syndical de Somme Numérique. Nous avons essayé de rendre compte de la mise en œuvre des orientations définies lors du dernier DOB.

Pour 2010 trois questions me semblent devoir être débattues :

1. La finalité de la procédure de Délégation de Service Public relative à la gestion et l'extension de Philéas Net. Le rapport qui vous est présenté ne préjuge pas des décisions que nous serons amenés à prendre dans le cours de cette procédure, discutée par ailleurs mais qui aura évidemment des incidences sur la structure budgétaire du syndicat mixte.
2. La bonne intégration des nouveaux membres de Somme Numérique ; en un an et quelques mois nous serons passés de sept à quinze communautés de communes adhérentes (hors conseil général et Amiens Métropole) et il me paraît nécessaire de nous interroger sur la « bonne manière » de partager les objectifs avec ces membres et de mettre en place un système de relations entre le syndicat et ses membres, qui permette la meilleure circulation de l'information sans générer de créations de postes inconsidérées. Je rappelle qu'hormis la création du poste de directeur nous avons créé deux postes dont l'un était déjà mis à disposition par Amiens Métropole et l'autre correspond à une reprise au sein de l'équipe du syndicat d'activités confiées auparavant à TUTOR. Dans un premier temps je vous propose une simplification de la manière de contribuer au financement du fonctionnement du syndicat grâce à la constitution d'un vrai budget principal dont le financement correspond à une contribution unique.
3. L'avenir des services liés à ce qui était appelé « centre serveurs » c'est-à-dire pour l'essentiel la messagerie assurée pour le Conseil général et Amiens métropole et l'hébergement de sites Internet et de plates formes de services comme les ENT ou la plate forme de marchés publics. Je suis partisan du maintien de la mutualisation de ces services tout en clarifiant, comme nous l'avons fait pour les ENT ou l'administration électronique, la relation entre le syndicat et ses membres sur ce sujet. La question me semble plus ouverte pour des services comme la hotline informatique qui ne bénéficient qu'à un seul membre de Somme Numérique (Amiens Métropole en l'occurrence).

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	3
La traduction des orientations générales adoptées pour 2009.....	3
Les orientations générales pour 2010.....	6
Les recettes de Somme Numérique.....	7
Les recettes du réseau.....	7
Les contributions des membres.....	8
LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2010.....	9
BUDGET PRINCIPAL.....	9
Section de fonctionnement.....	9
Section d'investissement.....	10
BUDGET ANNEXE.....	10
Section de fonctionnement.....	10
Section d'investissement.....	12
Charges d'emprunt.....	13

CONTEXTE

La traduction des orientations générales adoptées pour 2009

Voici comment ont été mis en œuvre les objectifs et orientations définis dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2009 approuvé le 24 novembre 2008 :

1. La recherche de nouveaux partenariats pour la partie amiénoise du réseau notamment auprès des autres partenaires publics présents sur l'agglomération ;

Convention avec l'**UPJV** signée le 18 août 2009 : L'université Jules Verne a souhaité bénéficier des infrastructures et de la fibre optique de PHILEAS NET afin de relier 5 de ses sites principaux qui seront activés en haut débit par ses soins. Cette connexion à très haut débit permettra des conditions optimales de travail aux utilisateurs du réseau universitaire tout en permettant des économies importantes. Les projets initiés à l'Université et nécessitant de forts usages des réseaux de communications seront ainsi facilités, et l'UPJV aura la maîtrise totale de son réseau d'interconnexion. Recette de 80 000€ HT pour une durée de 10 ans

Convention avec le **Ministère de la Justice** signée le 17 avril 2009 : il s'agissait de créer une liaison de 2 paires de Fibres Optiques Noires entre l'espace Lamartine du Tribunal Administratif et l'Annexe du Palais de Justice, rue Pierre Dubois. Recette de 23 000€ HT pour une durée de 10 ans

D'autres conventions de location du réseau ont été signées avec **BOUYGUES** et **SFR**.

Et des conventions d'hébergement de baie dans la salle serveurs de Somme Numérique avec **AFONE**, **INTRA CALL CENTER** et **NEURONNEXION**.

2. L'activation des DSLAM publics hors agglomération amiénoise en suivant précisément l'évolution de la demande et en « phasant » l'ouverture des sites avec les demandes des opérateurs ou de l'opérateur qui souhaitera utiliser ces équipements. Les DSLAM publics sur le territoire amiénois ne feront l'objet que de demandes « marginales » de la part des opérateurs.

Au 30 septembre 2009, le dégroupage des sites publics représente :

- Ville d'ALBERT : 12 sites fonctionnels - ateliers municipaux + bibliothèque + 7 écoles + centre médico-scolaire + RASED
- Ville de BRAY-SUR-SOMME : mairie
- Amiens Métropole : 52 sites fonctionnels + 23 sites en cours de dégroupage
- CG80 : 2 CMS fonctionnels

Les conditions de fourniture de ce service sont précisées dans une convention approuvée par les membres du Bureau le 22 juin 2009.

Par ailleurs, au 30 septembre 2009, Somme Numérique dégroupé 27 sites pour le compte de l'opérateur France CitéVision.

3. Réaliser la couverture haut débit de notre territoire départemental au plus vite, sans référence à l'adhésion des communautés de communes concernées à notre syndicat mixte pour la réalisation des NRA ZO, mais en prenant pour référence le nombre de lignes éligibles (lignes blanches et autres) ainsi que la limite budgétaire fixée par le conseil général de la Somme, financeur de ces équipements, pour définir les priorités d'intervention. Un nouveau

« sous budget » sera créé au moins dans nos documents de travail pour suivre les charges liées à ces NRA ZO.

Au 30 septembre 2009, 9 NRA-ZO de la 1^e phase sont en service et 2 sites sont en cours de finalisation.

La commande d'étude à France TELECOM a été lancée le 9 juin 2009. Il apparaît que 49 sites NRA-ZO sont concernés par la 2^e phase de ce projet pour couvrir toutes les zones blanches ADSL du département de la Somme.

4. Marquer une grande prudence dans la poursuite de la capillarisation du réseau, dont les extensions devront faire l'objet d'analyses coûts / avantages précises avant toute décision d'engagement.

L'année 2009 marque la finalisation du projet de boucle locale de l'ABBEVILLOIS et la réalisation des travaux de septembre 2009 à janvier 2010.

5. Permettre aux membres du syndicat de mieux maîtriser leurs engagements et d'avoir une traçabilité des financements qu'ils accordent à travers leurs différentes contributions. Dès 2009, nous présenterons le budget de manière à suivre l'activité par projets de manière beaucoup plus précise, même si les charges d'administration générale restent plus délicates à affecter.

Il est proposé pour 2010 de modifier les modes de contribution des membres, à savoir une cotisation de base significative qui permet d'accéder aux services mutualisés et des contributions spécifiques selon les services utilisés par chaque membre.

Il en est ainsi pour les ENT : les communautés de communes maîtrisent leur budget en validant la mise en place des ENT dans les écoles primaires et contribuent en fonction du nombre d'enfants bénéficiaires du service.

6. Poursuivre l'effort de mutualisation au profit des membres du syndicat et notamment des membres ayant les plus petites ressources budgétaires : marché « PST », sites web, centre serveurs, en mettant en place au cours de 2009 des chartes de qualité sur les différents aspects des services mutualisés. La dématérialisation du contrôle de légalité est en cours d'étude.

Signature d'une convention avec l'ADULLACT en mars 2009 pour le compte de tous les membres de Somme Numérique. Début des formations relatives à la dématérialisation du contrôle de légalité en septembre 2009.

Approbation de la Charte du service mutualisé des ENT par le Comité syndical le 22 juin 2009.

Recrutement d'un Chef de projet « ENT et réduction de la fracture numérique » et d'un chef de projet Web au 1^{er} juillet 2009, afin de développer et renforcer les services mis en place pour les membres de Somme Numérique. Ces compétences réalisées auparavant par commande de prestations de services à TUTOR seront désormais réalisées en interne.

7. Préparer la fin du marché « PSA » dont TUTOR est titulaire jusqu'au 31 décembre 2009 en décidant d'aller vers la gestion en régie intéressée du réseau et de rechercher les meilleurs partenariats autour de l'allotissement des autres prestations dans au moins deux marchés distincts. La question de la dissociation de la gestion du centre serveurs et du réseau doit aujourd'hui encore être soumise à expertise. Une AMO spécifique devra être mise en place pour préparer dans les délais cette réorganisation des différents « périmètres d'action » entre le syndicat et ses prestataires.

Le marché de prestations avec TUTOR a été prolongé d'un an afin d'assurer la continuité du service pendant la procédure nécessaire à la mise en place d'une nouvelle gestion du réseau.

Un marché ayant pour objet « des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une procédure relative à l'extension éventuelle, la gestion et l'exploitation du réseau public à haut débit PHILEAS NET et de son centre serveurs » a été notifié à la société I-SOLUTION en groupement avec MYRIADE et GB2A le 15 juillet 2009.

Le lancement de la procédure de DSP sera soumis aux membres du Comité syndical le 20 novembre 2009. A cette occasion un rapport explicatif permettra aux élus de décider des perspectives d'évolution du réseau PHILEAS NET et des projets Haut débit pour le département de la Somme. Il s'agit également de définir quelles parts de responsabilités sont laissées au futur délégataire et ce que les élus souhaitent conserver dans le champ de compétences de Somme Numérique. Les priorités définies permettront de rédiger le cahier des charges de la délégation de service public.

8. Pour les Espaces Numériques de Travail, leur évolution rapide risque de dépasser les capacités de financement issues des recettes réseau et il convient de décider si l'action doit être limitée ou si de nouvelles recettes sont à rechercher. La recherche d'un appui du FEDER semble parfaitement justifiée. L'achat des matériels par le syndicat mixte suppose de clarifier leur prise en compte par les membres qui en bénéficient. Toute prestation d'AMO est inutile sur ce dossier.

Somme Numérique a perçu 40% de subvention sur le programme des ENT 2007 – 2009 de 686 400€ HT. Un nouveau dossier sera présenté pour les 3 prochaines années.

9. L'ensemble des orientations qui précèdent doit s'accompagner d'une opération de clarification des activités et de leur prise en compte dans la comptabilité du syndicat mixte au niveau du budget principal et du budget annexe. Parallèlement, un catalogue des services aux membres pourrait être constitué ainsi que la définition précise de la qualité des services proposés.

Le projet de budget 2010 reconstitue un budget principal qui intègre les sous-budgets d'administration générale et des services mutualisés (ENT et administration électronique).

10. L'adoption de la nouvelle stratégie après les audits n'est à ce stade pas anticipée ; je vous propose de faire coïncider cette adoption avec le changement de nom pour Somme Numérique et d'engager une action de communication sur nos activités à cette occasion.

Le positionnement stratégique du Président a été adopté par délibération du 30 mars 2009. Le syndicat mixte a changé de nom. Un marché de communication a permis la définition d'un nouveau logo, d'une charte graphique et du site Web.

Les orientations générales pour 2010

L'exercice 2010 sera fortement marqué par le changement du mode de gestion du réseau PHILEAS NET.

Les orientations prises par les élus du Comité syndical dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public définiront les engagements financiers de Somme Numérique à plus ou moins long terme.

En termes d'action et sur la base des décisions déjà prises par le comité syndical, 2010 doit voir se concrétiser les opérations suivantes :

1. La résorption des zones blanches de l'ADSL et la mise en œuvre de l'aide à l'installation des antennes pour l'accès internet par satellite.

2. La mise en œuvre des dossiers visant à une labellisation ou un équipement équivalent en termes de Haut Débit sur les zones d'activités d'importance départementale

3. L'extension significative du dégroupage

4. La poursuite du raccordement des sites publics soit par la fibre optique soit par le dégroupage avec l'apparition d'une possibilité d'accès au SDSL

5. Une phase d'essaimage très marqué et de « massification » des ENT et des nouveaux outils pédagogiques dans le primaire et les collèges

6. La généralisation chez nos membres de la dématérialisation du contrôle de légalité, et le passage à la phase ultérieure visant les procédures comptables.

7. Une utilisation des outils web collaboratifs pour le suivi et l'accompagnement des projets de Somme Numérique

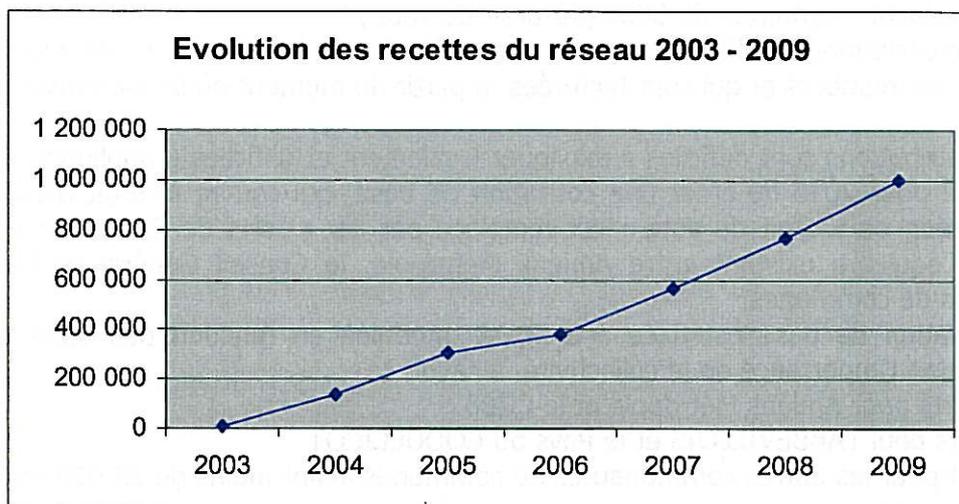
8. L'entrée en phase opérationnelle des conclusions de la démarche engagée en matière de développement de l'économie numérique

9. Une nouvelle offre de services de messagerie et d'hébergement

10. Le lancement d'une nouvelle consultation pour le groupement de commandes en cours de constitution pour les prestations de services de téléphonie

Les recettes de Somme Numérique

Les recettes du réseau



Les recettes des opérateurs privés approchent du million € en 2009 et devraient le dépasser en 2010.

Le catalogue tarifaire à destination des opérateurs est décomposé en 6 services :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1. offre de collecte optique | 4. services de collecte DSL sur DSLAM public |
| 2. services d'hébergement | 5. services de bande passante |
| 3. services de liaison de données | 6. services de collecte Ethernet |

Ces recettes sont décomposées comme suit :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 prévision	2010 projection	Opérateurs concernés
Location infrastructures	4 635	135 046	304 956	118 518	185 047	150 653	151 350	151 530	CEGETEL / FCV
Droit d'usage du réseau				183 004	180 001	180 002	180 002	180 002	FREE / COMLETEL
FO inactivée				10 000	12 800	21 100	84 950	61 950	COMLETEL / SANEF / ICC / AFONE
Service activé						28 100	15 600	15 600	FCV / COMLETEL
Dégroupage				49 648	185 985	256 101	482 800	810 000	FREE / COMLETEL / TELOISE / FCV
Hébergement				9 100	27 010	27 650	35 360	35 360	COMLETEL / SANEF / AFONE / RMI / ONISEP / NEURONNEXION
Bande passante 10G						100 000			IRU TELOISE
TOTAL /année	4 635	135 046	304 956	370 270	570 843	764 606	950 062	1 254 442	4 354 860
									recettes cumulées

La prévision de recettes du réseau pour 2010 est arrondie à 1 250 000€ HT pour le projet de budget.

Les contributions des membres

A ce jour, les contributions des membres sont assises sur le droit de vote prévu par les statuts et sont décomposées comme suit entre :

- une cotisation syndicale de 500€ par droit de vote ;
- une contribution « RESEAU » et une contribution « SERVEURS », de montants différents selon les membres et qui sont facturées à partir du moment où la collectivité en bénéficie.

Ces deux contributions sont difficiles à expliquer localement et difficiles à appliquer. Par conséquent, il est proposé pour 2010 de créer une cotisation de base, qui couvre le droit d'entrée au syndicat mixte. La notion de « droit de vote » est remplacé par les « parts de financement » pour ne pas bouleverser l'équilibre existant entre Amiens Métropole, le Conseil Général de la Somme et les communautés de communes.

Ainsi la cotisation de base est fixée à **3 500€**, modulée en fonction des parts de financement différentes selon l'importance de la collectivité, à savoir :

- 72 parts pour Amiens Métropole et le CG80
- 2 parts pour l'ABBEVILLOIS et le Pays du COQUELICOT
- 1 part pour les autres communautés de communes ayant moins de 25 000 habitants.

Cette cotisation perçue sur le budget principal n'est pas assujettie à la TVA.

La recette prévisionnelle de **570 500€** est basée sur les membres actuels et 4 communautés de communes supplémentaires qui ont indiqué officiellement leur décision d'adhérer, au 30 septembre 2009.

Au budget annexe, la contribution spécifique pour la Hotline de **31 000€ HT** est conservée à l'identique pour Amiens Métropole qui bénéficie de ce service pour ses agents.

Une contribution réseau de **80 000€ HT** est maintenue pour Amiens Métropole et la Conseil Général de la Somme en contrepartie des sites activés sur le réseau PHILEAS NET.

Au 30 septembre 2009, les sites suivants sont adductés au PHILEAS NET et supervisés au niveau de la tête de réseau de PHILEAS NET :

- Amiens Métropole : 97 sites (mairies, écoles, ateliers multimédia, bibliothèques, autres sites publics et caméras de vidéo surveillance) ;
- Conseil Général de la Somme : 48 sites (collèges et sites centraux)
- BERNAVILLOIS : 2 sites (mairie et communauté de communes)
- CANTON DE CONTY : 5 sites (mairie, écoles et bibliothèque)
- PAYS DU COQUELICOT : 4 sites (mairie, école et CIO)

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2010

Les prévisions 2010 ne tiennent pas compte des implications de la future DSP qui ne sont pas connues et pas quantifiables à ce jour.

BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Principal de Somme Numérique comprend les activités non commerciales du syndicat mixte, à savoir les charges d'administration générale, l'administration électronique et autres services aux membres et les Espaces Numériques de Travail.

Ce Budget Principal est régi par le Plan des Comptes M1, M5, M7 des syndicats mixtes visés à l'article L5721-2 du CGCT au 1.01.2005.

Section de fonctionnement

Dépenses // recettes 995 900€ TTC

Administration générale

Dépenses	372 507€ TTC
Recettes	630 500€ TTC

Le syndicat mixte emploie 7 agents dont les salaires sont répartis par services, pour plus de lisibilité des comptes :

- un Directeur
- une Adjointe au Directeur
- une Secrétaire générale
- une Assistante de Direction
- une Chef de projet Web
- un Chef de projet « e-Education et lutte contre la fracture numérique »
- une assistante de gestion mise à disposition par Amiens Métropole

Dans ce sous-budget retraçant l'activité d'administration générale, sont répertoriés les salaires de 3 agents.

Les charges courantes de fonctionnement de la structure administrative sont reconduites en 2010. Les prévisions budgétaires intègrent la poursuite des actions décidées en 2009, à savoir notamment le marché de développement de l'économie numérique.

Les contributions des membres estimées à 570 500€ TTC sont affectées au fonctionnement de la structure et des services mutualisés suivants :

Administration électronique et autres services

Dépenses	135 803€ TTC
----------	--------------

Ce sous-budget comprend les charges salariales du Chef de projet Web, la cotisation de l'ADULLACT et la redevance payée à la CDC pour la mise à disposition du service « Mon enfant à l'école » sur les sites Web des communes qui le souhaitent.

Espaces Numériques de Travail

Dépenses	274 300€ TTC
Recettes	336 000€ TTC

Ce service se généralise et touche peu à peu tous les membres de Somme Numérique. Il concerne pour l'année scolaire 2009 – 2010 :

- 38 écoles d'AMIENS
- 19 écoles des autres communes d'Amiens Métropole
- 2 écoles de l'ABBEVILLOIS
- 1 école du BERNAVILLOIS
- 2 écoles du CANTON DE CONTY
- 6 écoles du PAYS DU COQUELICOT
- 8 écoles du PAYS NESLOIS
- 4 collèges pilotés par le CG80

Les recettes de ce service sont :

- les subventions attendues du FEDER,
- les contributions des membres proportionnelles au nombre d'élèves inscrits dans le projet,
- les contributions des membres relatives aux matériels informatiques spécifiques achetés dans le cadre de ce projet.

Section d'investissement

Dépenses // recettes 251 160 € TTC

Les matériels informatiques installés dans les écoles dans le cadre de la mise en place des ENT étaient jusqu'à présent achetés par Somme Numérique. Afin de clarifier la relation entre Somme Numérique et ses membres dans ce domaine, le Comité syndical a approuvé le 22 juin 2009 la constitution d'un groupement de commande auquel toutes collectivités et établissements publics peuvent adhérer. Il est prévu dans l'acte constitutif de ce groupement que chaque membre exécute le marché en son nom. Cependant, cela signifie que Somme Numérique ne pourra plus percevoir les 40% de subventions sur les Tableaux Blancs Interactifs.

Il est proposé au Comité syndical de modifier cet acte pour que Somme Numérique continue à exécuter le marché et se fasse rembourser par les membres dans des conditions définies dans cette convention.

BUDGET ANNEXE

Le Budget Annexe du syndicat mixte est régi par l'Instruction Budgétaire et comptable M4 des services publics locaux à caractère industriel et commercial.

Section de fonctionnement

Dépenses // recettes 5 511 055 € HT

Exploitation du centre serveurs, hébergement et Hotline

Dépenses	392 820€ HT
Recettes	38 000€ HT

Les missions d'exploitation du centre serveurs et de Hotline assurées actuellement par TUTOR doivent être revues en 2010, en parallèle de la procédure de DSP sur le réseau PHILEAS NET. L'AMO I-SOLUTION doit faire des propositions d'évolution de ces services.

En recettes sur ce service, Somme Numérique perçoit des contributions des entités non membres qui ont signé une convention d'hébergement de site Web et gestion de noms de domaine (Comité du Tourisme de la Somme et d'autres associations). >> 7 000€ HT

Amiens Métropole verse également une contribution spécifique pour le service de Hotline mis en place principalement pour ses agents, les écoles et ateliers multimédias d'AMIENS. >> 31 000€ HT

Réseau – exploitation, commercialisation et maintenance

Dépenses	822 280€ HT
Recettes	1 595 475€ HT

L'exploitation de la tête de réseau est assurée par TUTOR - 220 180€ HT

L'exploitation du réseau et la mise en place du dégroupage comprend des charges récurrentes :

- la maintenance préventive et curative – 30 000€ HT
- la maintenance du matériel actif et du cœur de réseau – 150 000€ HT
- les droits d'occupation du domaine public – 20 000€ HT
- l'électricité du centre serveurs FRIANT et des armoires de rue – 25 000€ HT
- l'assurance des armoires de rue (points nodaux et DSLAM) – 3 900€ HT
- la taxe administrative ARCEP – 1 500€ HT
- les loyers et charges du local-serveurs FRIANT – 5 000€ HT
- les frais du dégroupage de France TELECOM – 35 500€ HT
- la location du réseau GAZELEC de PERONNE – 6 800€ HT

La fourniture de l'accès Internet à très haut débit à tous les sites activés sur le réseau PHILEAS NET est assuré par deux opérateurs – 61 200€ HT

Ce sous-budget comprend également en 2010 :

- l'affectation du salaire d'un agent de Somme Numérique – 65 000€ HT
- la cotisation à l'AVICCA – 3 200€ HT
- la subvention aux particuliers pour l'installation d'une antenne satellite – 150 000€ HT
- les conseils techniques pour la procédure de DSP – 45 000€ HT

Les recettes du réseau proviennent principalement des opérateurs – 1 250 000€ HT

Mais il faut compter aussi :

- les contributions d'Amiens Métropole et du CG80 pour l'utilisation du réseau – 160 000€ HT
- la contribution du CG80 pour les aides antennes satellites – 150 000€ HT
- les contributions des membres pour le dégroupage des sites publics – 35 475€ HT

Zones blanches

Dépenses	4 500€ HT
Recettes	5 500€ HT

11 armoires NRA-ZO sont actuellement installées sur le département de la Somme. D'ici fin 2010, Somme Numérique en a commandé 49 de plus à France TELECOM pour couvrir toutes les zones blanches. Il conviendra de payer pour ces équipements des charges de maintenance, d'assurance, d'électricité et d'occupation du domaine public.

En contrepartie, France TELECOM verse à Somme Numérique une location de 500€ HT par an pour l'occupation d'une armoire NRA-ZO.

Prestations télécoms mutualisées

Dépenses	1 408 500€ HT
Recettes	1 444 225€ HT

Ce sous-budget comprend la fourniture des prestations télécoms aux membres de Somme Numérique qui souhaitent bénéficier de la mutualisation, qui sont à ce jour :

- Amiens Métropole
- Le Conseil Général de la Somme
- La communauté de communes du Pays du Coquelicot / la ville d'ALBERT / la ville de BRAY SUR SOMME / le SISCO de BRAY SUR SOMME
- La communauté de communes du Canton de CONTY / la ville de CONTY

Cela représente une enveloppe de 1 374 500€ HT de dépenses télécoms, à savoir l'abonnement téléphonique, les communications en présélection, les mobiles, l'accès DSL et la téléphonie sur IP.

Les charges fixes de ce sous-budget sont :

- le salaire d'un agent mis à disposition par Amiens Métropole – 25 000€ HT
- la maintenance du logiciel de gestion des télécoms AXITEL – 5 000€ HT

En contrepartie, les membres versent à Somme Numérique le remboursement des télécoms consommées avec 5% de frais de gestion.

2010 sera l'année du renouvellement de ces marchés avec la mise en place du groupement de commandes ouvert à toutes les collectivités qui le souhaitent.

Section d'investissement

Dépenses // recettes 7 534 965 € HT

Prestations télécoms mutualisées

Dépenses	50 000€ HT
----------	------------

Pour le renouvellement de ses marchés télécoms, Somme Numérique va se faire aider par un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé notamment de la rédaction des cahiers des charges techniques des consultations.

Centre serveurs

Dépenses	100 000€ HT
----------	-------------

Ce budget prévisionnel couvrira les éventuels renouvellements de matériels ou de nouvelles acquisitions de serveurs selon les options choisies pour l'avenir du centre serveurs mutualisé de Somme Numérique.

Réseau

Dépenses	6 238 000€ HT
Recettes	5 899 010€ HT

Les investissements sur le réseau fibre optique comprennent :

- les dévoiements obligatoires imposés par des projets de voirie – 100 000€ HT (fonds propres de Somme Numérique)
- la maintenance (renouvellement des matériels) – 20 000€ HT (fonds propres de Somme Numérique)

- la capillarité sur les territoires des membres (demande d'adductions de sites publics) – 500 000€ HT (participation des membres et subventions)
- la couverture des zones blanches – 4 118 000€ HT (FEDER et CG80)
- l'extension de réseau pour raccorder des NRA pour le dégroupage des opérateurs – 1 500 000€ HT (fonds propres de Somme Numérique)

Tous ces projets ont été approuvés par délibération du Comité syndical avec un plan de financement.

Les recettes prévues pour 2010 en couverture des investissements réseau sont :

- subventions pour la boucle locale de l'ABBEVILLOIS - 568 820€
- subvention du FEDER pour les zones blanches – 1 630 190€
- emprunt pour le compte du CG80 pour les zones blanches – 3 700 000€

Charges d'emprunt

Somme Numérique a emprunté à ce jour 32 468 021€.

Tous ces emprunts ont été réalisés pour la création du réseau structurant PHILEAS NET et les annuités sont remboursées intégralement par Amiens Métropole et le Conseil Général de la Somme.

Annuité 2010 : 1 959 262€
Amiens Métropole : 317 847€
Conseil Général de la Somme : 1 641 415€

=====

